



Siret: xxx xxx xxx xxxxx
www.artnpercu.com / infos@artnpercu.com

Client n°: xxxxx
Contrat N°: Axxxx

ABONNEMENT à l'ATELIER de PERCUSSIONS

-Contrat de cours en atelier N° Axxxx-

CARTE-ABONNEMENT

Pour XX (xxxxx) cours d'une heure

GROUPE X

Entre les soussignés:

Nom du professeur Art'n Percu, auto-entrepreneur, siret xxx xxx xxx xxxxx

Adresse

Adresse (suite)

Adresse (suite)

Ci-après dénommé le PROFESSEUR d'une part,

Et

Nom et prénom de l'élève ou de son tuteur légal

Adresse

Adresse (suite)

Adresse (suite)

Ci-après dénommé le L'ÉLÈVE d'autre part,

CARTE XX (xxxxx) COURS:

-Contrat de cours en atelier N° Axxxx-

Dates des cours	Signature de l'élève (ou de son tuteur légal)	Signature du professeur
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		

Date de signature du contrat : / / (JJ/MM/AAAA)

Date du premier cours : / / (JJ/MM/AAAA)

Carte valable jusqu'au : / / (JJ/MM/AAAA)

Conditions Générales

I) LA CARTE D'ABONNEMENT:

- La présente carte d'abonnement est valable XX (xxxxx) maximum à compter de la date du premier cours.
- Aucun remboursement n'est dû si l'élève ne prends pas tous les cours de la carte d'abonnement dans un délai de XXX (xx xxxx) à compter de la date du premier cours.
- Tarifs: la présente carte d'abonnement est valable pour XX (xxxxx) cours d'une heure chacun à raison de XX€ par cours, soit un total de **XXX€**.
- Paiement: La carte d'abonnement est payable d'avance.
Le paiement peut s'effectuer en espèce, par chèque ou par virement bancaire.
- Une facture sera établie à l'attention de l'élève à la fin du contrat.

II) CAS PARTICULIERS:

- Une suspension du contrat peut être admise (mais n'est pas automatique) dans le cas d'une longue maladie moyennant un préavis de 48 heures et sur présentation de justificatifs. Cette suspension devra en tous cas être faite en accord avec le professeur.
- Une suspension de contrat peut-être demandée par l'élève ou le professeur en cas de maladie ou d'accident grave sur présentation d'un certificat médical. La durée de la suspension du contrat sera égale à la durée octroyée par le certificat médical.

III) FONCTIONNEMENT DES COURS:

- Chaque cours a une durée d'1 heure.
- Tout cours commencé par le professeur est dû en totalité par l'élève.
- Les cours sont dispensés dans les locaux d'Art'n Percu :
- L'élève doit se procurer le matériel (instruments, partitions,...) nécessaires à ses études, suivant les indications de son professeur.
- Les dates et horaires des cours sont définis sous forme de «rendez-vous» par le professeur après consultation de l'ensemble des élèves participant à l'atelier.
L'atelier de percussions étant un cours de groupe, les «rendez-vous» seront définis en fonction des disponibilités de la majorité des inscrits dudit groupe.
- En cas d'absence à un cours, le professeur doit en être averti au moins 48 heures à l'avance, sauf cas de force majeure dûment constaté à l'aide de justificatifs.
Dans le cas contraire, le cours sera considéré comme effectué par le professeur.
- Le professeur décline toute responsabilité en cas d'accident lors des cours.
- Le professeur ne peut être tenu responsable d'un changement d'adresse de l'élève entraînant l'impossibilité pour ce dernier de venir chez Art'n Percu prendre les cours restants sur la carte d'abonnement. Dans ce cas aucun remboursement n'est prévu.

Fait en deux exemplaires le: / / 20..... à

LE PROFESSEUR:

Nom du professeur Art'n Percu

L'ÉLÈVE:

Nom de l'élève ou de son tuteur légal

Précédé de la mention «lu et approuvé»